**Les principes législatifs gouvernant les politiques d’urbanisme ne cessent d’évoluer, dans leur présentation comme dans leur contenu. Leurs rénovations successives ne sont cependant pas vraiment de nature à en renforcer considérablement la normativité : outre que leur champ d’application a été réduit, leur sanction reste aléatoire et leur mise en œuvre risque parfois de s’avérer délicate.**